

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:
François GEREMY

Ordre du jour:

- CRAC LOTISSEMENT LA CHERILLE
- VALIDATION BORNAGE PARCELLE AD 137 et AD 149
- VENTE PARCELLE AD 137 ET AD 149
- DEMANDE DE SUBVENTION (DETR FIC REGION AURA) PROJET 2021
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

VOTE CREDITS SUPPLEMENTAIRES BP COMMUNE 2020 (1) (DE 2020 105)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-7000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-7000.00
		TOTAL :	-7000.00
		-7000.00	-7000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les crédits supplémentaires comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDITS BP COMMUNE 2020 (2) (DE 2020 106)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :


FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-7000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDITS BP COMMUNE 2020 (3) (DE 2020 107)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-710.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	710.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDITS BP COMMUNE 2020 (4) (DE 2020 108)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-200.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION ECOLE DE COTTEUGES (DE 2020 109)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension de l'école de Cotteuges, la commune peut bénéficier de subventions. En effet, nous pouvons demander une subvention auprès des services de l'Etat mais également à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire, propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 45%, et une subvention d'un montant de 100 000€ dans le cadre du bonus relance auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes.

Plan de financement

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
Extension ecole de Cotteuges	460 000,00 €	Etat	207 00,00 €
		Région	100 00,00 €
		Département	
		Autres	
		Autofinancement	153 000 ,00 €
TOTAL HT	460 000 ,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite de la part de l'Etat une subvention dans le cadre du bonus relance pour les travaux énumérés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION ECOLE DE COTTEUGES (DE 2020 110)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension de l'école de Cotteuges, la commune peut bénéficier de subventions. En effet, nous pouvons demander une subvention auprès des services de l'Etat mais également à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire, propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 45%, et une subvention d'un montant de 100 000€ dans le cadre du bonus relance auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes.

Plan de financement

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
Extension ecole de Cotteuges	460 000,00 €	Etat	207 00,00 €
		Région	100 00,00 €
		Département	
		Autres	
		Autofinancement	153 000 ,00 €
TOTAL HT	460 000 ,00 €		460 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite de la part de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention dans le cadre du bonus relance pour les travaux énumérés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à la mise en œuvre de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020_109 du 14 Décembre 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

STE EQUIPEMENT DE L'AUVERGNE -CRAC 2019 (DE 2020 111)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Que la Municipalité de la commune de SAINT-DIER Y a confié à la Société d'Équipement de l'Auvergne, dans le cadre d'une convention de concession, l'aménagement du lotissement de la Chérille.

Conformément à cette convention, le Conseil Municipal doit examiner et approuver le Compte Rendu Annuel financier à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2019.

Ce Compte-rendu annuel, élaboré par la S.E.Au, permet de dresser un bilan complet de notre opération de concession pour l'année 2019 concernant :

- Fiche descriptive de l'opération
- Le plan de trésorerie et le bilan financier prévisionnel actualisés,
- Note de conjoncture
- Etat des acquisitions
- Etat des cessions

Par ailleurs, le Crac prend en compte : le fait d'acter la nouvelle dénomination sociale du concessionnaire qui à compter du 24 juin 2020, suite à une décision de son Assemblée Générale est devenue : Assemblia et de proroger la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2021, pour cela un avenant n°9 a été établi.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré :

- Approuve le Compte-rendu annuel à la Collectivité 2019.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°9 annexé au CRAC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VENTE BERGERIE CRESTE A MR GUIBERT et Mme CABUT (DE 2020 112)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en vente de la Bergerie située à Creste, cadastrée AD 137P349P, Monsieur GUIBERT Jean et Madame Lucile CABUT souhaitent acquérir ce bien pour une superficie de 1211m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une offre à 26 000,00€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur GUIBERT Jean et Madame Lucile CABUT :

- La bergerie située à Creste, cadastrée AD 137P349P pour une superficie de 1211m² pour un montant de 26 000,00 €.
- de solliciter Géoval Géomètre experts, afin d'effectuer le bornage.
- dit que les frais de bornage sont à la charge de la Commune
- Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- de donner tout pouvoir au Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
CHASSARD

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric

Les Adjoints

Les Conseillers

LOTS LOTISSEMENT "LA GENOUILLADE" (DE 2020 113)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre une délibération concernant tous les lots à vendre ainsi que leur surface pour le Lotissement "La Genouillade".

Suite à la demande de la Ste VAISSAIRE-PAPON et de la Sté BRODTWO, il y a lieu de faire un découpage du lot 1 comme le permis d'aménager le prévoyait.

Après ces différents constat, le découpage du lotissement La Genouillade et le suivant :

Sté BRODTWO - Mr et Mme CHAVAGNAT Olivier				
Lot n°1A	1050	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	1010	m ²	15,00 €	15 150,00 €
	40	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	
Lot restant à la vente				
Lot n°1B	1460	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	1398	m ²	15,00 €	20 970,00 €
	62	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	
Sté Louis LADEVIE				
Lot n°2	4362	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	4075	m ²	15,00 €	61 125,00 €
	287	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	
SAS VAISSAIRE PAPON				
Lot n°5 et Lot n°6	6742	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	6611	m ²	15,00 €	99 165,00 €
	131	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le découpage du lotissement La Genouillade comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR 2021 (DE 2020 114)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, la commune peut bénéficier d'une subvention.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'État une subvention à hauteur de 30%, ainsi qu'une bonification de 15% puisque SAINT-DIERY est une commune nouvelle, pour les travaux suivants:

<i>VOIRIE</i>	Montant estimatif HT	DETR 2021 (30%)	BONIFICATION (15%) COMMUNE NOUVELLE
<i>FONTENILLE</i>	7 523,50 €	2 257,05 €	1 128,52 €
<i>LA COUSTOUNE</i>	23 145,50 €	6 943,65 €	3 471,82 €
<i>PRADELLE</i>	71 854,00 €	21 556,20 €	10 778,10 €
<i>COTTEUGES</i>	11 235,50 €	3 370,65 €	1 685,32 €
<i>Sous-Total</i>	113 758,50 €	34 127,55 €	17 063,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite de la part de l'État une subvention dans le cadre de la DETR 2021 pour les travaux énumérés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT CREDIT OPERATION N°100-DIVERS TRAVAUX- BP
COMMUNE 2020 (DE 2020 115)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Commune de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 10	Autres installat°, matériel et outillage	-10000.00	
2315 - 100	Installat°, matériel et outillage techni	10000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ET DU DSIL (DE 2020 116)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le projet de mise aux normes de la Mairie permettant aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès.

Le positionnement du bâtiment accueillant la Mairie actuellement ne permet pas cette mise aux normes pour plusieurs raisons :

1. L'accès à la Mairie se fait depuis la voie communale en contrebas. De ce fait, il faut monter 12 marches en pierre pour accéder à la place qui dessert l'Eglise et la Mairie. Mais il y a de nouveau 4 marches pour accéder à la porte d'entrée de la Mairie.
2. La route communale étant accolée à la Mairie, il n'est pas possible de réaliser la pose d'un ascenseur.
3. C'est un bâtiment ancien qui comporte 2 niveaux pour la Mairie. Un niveau pour le secrétariat et la salle du conseil et des mariages et un deuxième niveau pour les bureaux des élus et une salle pour les archives.

Il rappelle également que lorsque la salle des fêtes a été réalisée, il avait été projeté d'aménager, à l'étage de ce bâtiment, le nouvelle Mairie. Pour accéder à cet étage, il y a une rampe d'accès mais également un ascenseur.

Pour pouvoir réaliser un aménagement du secrétariat, d'une salle de conseil, de bureaux pour les élus et de sanitaires, il est nécessaire de réaliser un agrandissement. Le cabinet d'architecte « le compas dans l'œil » nous a fait une proposition qui a été validé par la commission.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 295 000 € HT. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et du DSIL.

	Montant HT
Estimatif des travaux	295 000.00 €
Subventions demandées :	
DETR (45%)	132 750.00 €
FSIL (25%)	73 750.00 €
Part communale	88 500.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT: ORDRE DE PRIORITE DES PROGRAMMES (DE 2020 117)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes propositions de programme proposées par les commissions communales. A savoir :

- L'extension de l'école de Cotteuges pour plusieurs raisons :
 - o Création d'un réfectoire scolaire afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans des conditions correctes,
 - o Création d'une salle supplémentaire pouvant servir à divers enseignements ou à diverses activités,
 - o Réaménagement des locaux de la micro-crèche.
- L'entretien de la voirie communale,
- La mise aux normes de la Mairie pour recevoir les personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces 3 programmes de travaux sont éligibles au programme de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le conseil municipal propose de présenter ces 3 dossiers au titre de la DETR 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Propose de valider et de présenter des dossiers de demande de subventions pour ces 3 programmes.
- De prioriser les 3 programmes comme suit :
 - o **Priorité 1** : L'extension de l'école de Cotteuges,
 - o **Priorité 2** : L'entretien de la voirie communale,
 - o **Priorité 3** : La mise aux normes de la Mairie pour les PMR.

- De solliciter des subventions, en fonction des programmes énumérés ci-dessus, auprès de :
 - o L'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et du Fonds de Solidarité à l'Investissement Local (FSIL),
 - o Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du « bonus-relance »,
 - o Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme

Au registre sont les signatures

Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VENTE TERRAIN A Mme ROUX Sandra à COTTEUGES (DE 2021 118)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Madame ROUX Sandra, domiciliée à Cotteuges 63320 SAINT-DIERY souhaite acquérir *le terrain LOT A numéroté B 1803p (1 791m²)* et le *lot C numéroté B 1830p (181m²)* au Village de Cotteuges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à Madame ROUX Sandra le terrain cadastré **LOT A numéroté B 1803p** pour une surface de 1 791m² et le **LOT C numéroté B 1803p** pour une surface de 181m².

La surface totale à vendre est donc de : 1 791m² + 181m² soit 1 972m².

Le tarif de vente est donc le suivant : 1685m² au tarif de 10€/m² soit 16 850€
287m² au tarif de 4€/m² soit 1 148€
soit une somme totale de 17 998€.

- Dit que Les frais de bornage sont à la charge de la commune.

- Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

- De donner tout pouvoir au Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

FERMAGE 2019-2020 (DE 2021 119)

Le Conseil Municipal fixe pour les locations des fermages pour l'année 2019 et 2020 les destinations

suivantes :

Nom prénom	Village	Lieu-dit	N°parcelle	Superficie (en ha)	ANNEE 2019	ANNEE 2020
SAUVADET Joël	Le cheix	Les Rouasses	ZR 49	1,092	107,00€	107,00€
SIMON Anthony	La Bataille	Péchaud	ZI 229	1,2816	64,00€	64,00€

- Autorise Monsieur le Maire à réclamer les fermages pour l'année 2019 et 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 014- BP COMMUNE 2020 (DE 2021 120)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-2878.00	
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	2878.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 012-BP COMMUNE 2020 (DE 2021 121)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-263.00	
6411	Personnel titulaire	263.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

VENTE TERRAIN A Mme ROUX SANDRA à COTTEUGES (DE 2021 122)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Madame ROUX Sandra, domiciliée à Cotteuges 63320 SAINT-DIERY souhaite acquérir *le terrain B 1872 pour une surface de 2 052m²* au Village de Cotteuges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à Madame ROUX Sandra le terrain cadastré **B 1872** pour une surface de 2 052 m².

Le tarif de vente est donc le suivant : 1 630 m² au tarif de 10€/m² soit 16 300 €
422 m² au tarif de 4€/m² soit 1 688 €
soit une somme totale de 17 988 €.

- Dit que Les frais de bornage sont à la charge de la commune.

- Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

- De donner tout pouvoir au Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-118

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE VIREMENT DE CREDIT COMPTE 1641- BP ASSAINISSEMENT 2020 (DE 2021 123)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Assainissement de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-7.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	7.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	7.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		7.00
TOTAL :		7.00	7.00
TOTAL :		7.00	7.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les virements de crédits comme indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

LOTS LOTISSEMENT "LA GENOUILLADE" (DE 2021 124)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre une délibération concernant tous les lots à vendre ainsi que leur surface pour le Lotissement "La Genouillade".

Suite à la demande de la Ste VAISSAIRE-PAPON et de la Sté BRODTWO, il y a lieu de faire un découpage du lot 1 comme le permis d'aménager le prévoyait.

Après ces différents constat, le découpage du lotissement La Genouillade et le suivant :

Lot restant à la vente				
Lot n°1A	1461	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	1398	m ²	15,00 €	20 970,00 €
	63	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	
Sté BRODTWO Mr et Mme CHAVAGNAT Olivier				
Lot n°1B	1050	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	1010	m ²	15,00 €	15 150,00 €
	40	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	
Sté Louis LADEVIE				
Lot n°2	4362	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	4075	m ²	15,00 €	61 125,00 €
	287	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	
SAS VAISSAIRE PAPON				
Lot n°5 et Lot n°6	6743	m ²	Prix HT	Montant HT du lot
dont	6611	m ²	15,00 €	99 165,00 €
	132	m ²	<i>cédé à titre gratuit (fossé)</i>	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le découpage du lotissement La Genouillade comme indiquées ci-dessus.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020_113

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD



Les Adjoints

Les Conseillers

ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS (DE 2021 125)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité (ou «établissement public »),

- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL (DE 2021 126)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT (DE 2021 127)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait procéder en 2017 à une révision de l'étude du plan de zonage sur l'ensemble de la commune(3ème étude) et qu'il y a lieu de la revoir en raison de la modification de la carte communale.

Cette étude est nécessaire afin de permettre la modification du périmètre des zones d'assainissement collectif ou individuel. Le zonage sert également, au préalable, à l'obtention des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux d'assainissement. Cette nouvelle étude sera soumise à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire de cette mission et lui demande de procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre afin de connaître le coût de cette étude.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
CHASSARD

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric

Les Adjoints

Les Conseillers